

Comptabilisation des dépenses

L'OD reçoit et classe un exemplaire de la convention de financement et enregistre dans le fichier de suivi comptable du Projet le montant du financement global du projet. Elle reçoit, classe et enregistre :

- les copies des ordonnancements émis par l'OD au titre du Projet ;
- les copies des ordres de paiement, des avis de débit et de crédit relatifs au Projet ;
- les notifications du PTF des paiements directs relatifs au Projet.

Il est procédé à l'arrêté mensuel des comptes du projet et une note de présentation de la situation et des performances financières des projets est produite mensuellement et une situation consolidée est arrêtée tous les trois mois pour chaque projet avec les informations suivantes :

- financement total sur ressources extérieures ;
- report des ordonnancements, fonds reçus et des paiements au précédent trimestre ;
- total des ordonnancements, fonds reçus et des paiements de la période ;
- taux d'absorption du financement aux dates des précédent et actuel arrêtés trimestriels ;
- taux d'exécution financière du projet aux dates des précédent et actuel arrêtés trimestriels.

La note de présentation ainsi que l'arrêté trimestriel présentent la situation d'exécution des projets et proposent des recommandations à l'Unité de Gestion du Projet et aux autorités.